Vous donner les moyens d'arriver au développement durable,

RÉHABILITATION DU

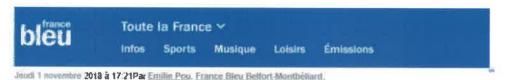
FED&GOGIQUE

CERVILLES)

Ad Vitam

Ad'VitAm : 1 Rue de l'industrie 70360 Chassey Les Scey N° Siret : 448394130 00042 Ape : 7490B Ad'Vitam est une marque du groupe Finalys SASU 48.000 € Tel : 03 84 688 777 Email : finalys@wanadoo.fr

« Si nous avions su!»



Montbéliard : une stèle funéraire s'effondre sur un grandpère et son petit-fils. On est passé très près du drame !



Un grand-père et son petit-fils se souviendrant longtemps de cette Toussaint 2018. Alors qu'ils étaient en train de nettoyer la stèle funéraire de la famille, celle-ci s'est brisée et effondrée sur les malheureux. Une fracture ouverte pour l'adolescent et des blessures au visage pour le Grand Père.

L'Est éclair

Elle passe la nuit au fond d'un caveau dans le cimetière après une chute de trois mètres Troyes.

Une femme de 77 ans a été victime d'une chute dans le cimetière de Troyes (Aube), jeudi 12 novembre en fin d'après-midi. Une dalle a cédé sous son poids et la retraitée a passé 19 heures bloquée au fond d'un caveau. C'est une famille venue se recueillir le lendemain qui a entendu les cris désespérés de la septuagénaire et permis son sauvetage.

Image isaue de l'article MIS EN LIGNE LE 16/11/2020 À 06:06 CLÉMENCE SIMON – L'Est Eclair





Une femme décède après la chute d'une pierre tombale de 900 kg sur elle dans un cimetière

Une mère de cinq enfants est décédée alors qu'elle travaillait dans un cimetière lorsqu'une grosse pierre tombale s'est renversée sur elle. La famille a déposé une plainte pour négligence contre la Ville devant le tribunal, l'accusant de ne pas avoir entretenu le cimetièr et de ne pas avoir assuré sa sécurité.



Une Fillette écrasée! Attention les cimetières représentent un danger!

La petite Tessa s'en tire avec trois fractures. Son grandpère a confié que l'accident est survenu très rapidement. «Je venais de les voir, elle et sa sœur, et tout allait bien, se rappelle-t-il. Et tout d'un coup, la pierre est tombée sur Tessa.

7 ANS, ECRASES PAR LA CROSS D'UNE TOMBE.

a PAU, - Une filtette de 7 ans est décédée hier à l'hopital de PAU des suites d'un accident esserens le velles au chrechéra de la commune de LAGOS (Pyrénées Atlantique), où elle avait été écrasé par la chuire d'une croix de pierre. La filtette s'était rendus au climetière avec ses parents, pour se recutiment le fombs de son frère ainé, décédé, fault aus plus tot. C'est la qu'elle a eu le ventre écrasé par une croix, accidentellement tombée d'une séputiure.

Aténise à l'répétal de PAU alse est décédé lumid, dens la creatinge, des suites de pas placaures.

PROCÉDURE DE REPRISE DES TOMBES AU(X) CIMETIERE(S)

Madame, Monsieur,

Vous vous sentez concernés par une tombe faisant l'objet de la <u>procédure</u> <u>administrative</u> de reprise des tombes, engagée par la commune.

Vous souhaitez conserver cette tombe, et à cet effet, vous attendez de la commune, soit qu'elle vous assiste dans l'élaboration d'un cahier des charges concernant les travaux à réaliser sur ladite tombe, soit qu'elle vous explique les raisons qui l'on conduit à intégrer votre (vos) tombes(s) dans ce programme.

Pour commencer, il est important que vous compreniez l'esprit qui anime la collectivité et le cadre règlementaire associé.

Tout d'abord, le cadre règlementaire (Extrait du Code Général des Collectivités)

Article L2213-8 En savoir plus sur cet article...
Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Le maire assure la police des funérailles et des cimetières.

Article L2213-9 En savoir plus sur cet article... Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996 Extrait:

Sont soumis au pouvoir de police du maire le mode de transport des personnes décédées, le maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, les inhumations et les exhumations.

Comme vous avez pu le lire ci-dessus, le Maire est le premier responsable en matière funéraire. Il doit garantir que ce lieu est conforme à sa vocation de recueillement tant en termes de sécurité que par son état général, ce qui inclus aussi l'entretien des concessions.

COMMENTAIRE

« Fleurir n'est pas entretenir !»

Visiter une tombe ne suffit pas à garantir son existence durant des décennies. Seul un entretien régulier, garantit le caractère perpétuel de la tombe !

« Ça n'arrive pas qu'aux autres !»

Le risque d'accident est réel, comme vous avez pu le lire dans les articles de presse des pages précédentes, et c'est pourquoi nous avons décidé d'appliquer le principe de précaution qui s'impose aux communes qui identifient des tombes dangereuses ou non entretenues dans leur nécropole!

Définition de la notion administrative d'abandon

Si l'on s'en tient à l'énoncé de l'article L.2223-17 du CGCT. L'abandon résulte du défaut d'entretien constaté après que 30 années se sont écoulées depuis la délivrance de l'acte de concession, cumulé avec une absence d'inhumation depuis au moins 10 ans

Circulaires ministérielles interprétatives des 30 mai 1924 et 22 mars 1962. « Extrait »

« Le droit concédé (au concessionnaire des sépultures) est un droit réel de jouissance et d'usage avec affectation spéciale ;

Le concessionnaire ne peut donc pas en disposer à sa guise et il en doit jouir selon l'affectation spéciale. En prenant la jouissance du terrain, le concessionnaire a pris, un engagement, d'en jouir par lui ou ses ayants droits de telle façon que le lieu affecté au culte des morts soit toujours respecté, tenu décemment, et que l'espace à lui réserver ne vienne pas, par la façon dont il se présente extérieurement, troubler cette décence nécessaire au champ or reposent les morts. Si, par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de la famille, il arrive que le terrain donné en jouissance revêt cet aspect indécent qui, sans aucun doute, non seulement enlaidit, mais donne au cimetière cet aspect de ruine outrageant pour ceux qui y reposent, la commune peut, avec toute raison, mettre en demeure le concessionnaire de tenir l'engagement qu'il a pris, et, à défaut, reprendre le terrain ».

Une position claire du gouvernement, saisi par une députée en vue de déterminer la notion de justifiabilité exprime bien l'obligation d'entretien régulier d'une tombe dans un cimetière.



14ème législature

Question N° 4165 de Mme Catherine Vautrin (Union pour un Mouvement Populaire - Marne) Question publiée le : 11/09/2012 page : 4978 Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 580

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la gestion et l'entretien des cimetières municipaux. En effet, les cimetières sont des lieux de recueillement pour les familles et doivent être entretenus en ce sens. Malheureusement, il arrive aujourd'hui que ces lieux soient laissés à l'abandon et se dégradent. Indignées, les familles se retournent vers les pouvoirs publics et les élus pour que soient respectées les obligations qui incombent aux municipalités de garantir la décence inhérente à ces lieux de repos des morts. Interpellée à de nombreuses reprises sur ce sujet, elle souhaiterait savoir quels sont les moyens mis en place pour contrôler l'action des municipalités et pour garantir le respect de leurs obligations.

Texte de la réponse

Extrait : "En application de l'article L. 2213-8 du code général des collectivités territoriales, « le maire assure la police des funérailles et des cimetières »".

"Aux termes de l'article L. 2213-9 du même code, « sont soumis au pouvoir du maire [...] le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières [...] ". Sur le fondement de ces dispositions, le fonctionnement, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du maire, qui fait exécuter l'ensemble des opérations nécessaires au bon entretien des parties publiques du cimetière. "Le défaut d'entretien peut entraîner la responsabilité de la commune." "Le maire n'est pas chargé de l'entretien des tombes", Cependant, l'existence du pouvoir de police spéciale du maire induit une obligation générale de surveillance du cimetière.

À ce titre, il doit (le Maire) s'assurer du bon état des sépultures ET mettre en demeure les titulaires des concessions dont le mauvais état constitue un risque pour l'hygiène, la sécurité la décence ou la neutralité du cimetière d'effectuer les travaux nécessaires.

"Que ce soit <u>au titre du contrat de concession funéraire</u> ou du <u>respect de l'ordre</u> public, <u>le concessionnaire se doit d'entretenir la concession acquise."</u>

"Il doit procéder à l'entretien du terrain et s'assurer du bon état de propreté de ce dernier sauf à contrevenir au bon ordre et à la décence du cimetière ou au respect de l'ordre public".

Question écrite n° 21845 de Mme Christine Herzog (Moselle - UC) publiée dans le JO Sénat du 01/04/2021 - page 2097

Extrait : "Mme Christine Herzog attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la définition de mise en procédure de désuétude des tombes. Elle lui demande de préciser cette définition, surtout quand les tombes sont visitées, et fleuries".

Réponse Ministère de la cohésion et des collectivités territoriales publiée dans le JO Sénat du 23/09/2021 - page 5483

Extrait: "La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est régie par les articles L. 2223-4, L. 2223-17 et L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il s'agit ainsi d'une possibilité dévolue au maire au titre de l'article L. 2223-17 du CGCT. En l'état actuel du droit, la notion d'abandon d'une concession funéraire résulte du défaut d'entretien et ne semble pas devoir impliquer nécessairement l'état de ruine de la sépulture."

"Ainsi, la seule cause d'interruption de la poursuite de la procédure de reprise tient dans la réalisation d'un acte d'entretien".

"la visite d'une sépulture et son fleurissement ne constituent pas à eux seuls des actes d'entretien."

Une sépulture, comme tout bien immobilier, se doit d'être entretenue sinon le poids des ans apporte son lot de mousse et de lichen.

Ces mousses, que certains trouvent si jolies sur les vieux monuments, génèrent une asphyxie, empêchent la pierre de respirer, et conservent l'humidité. Ne rien faire à ce stade, et ce sont les joints qui pâtissent en premier. L'ensemble se descelle, et le risque d'accident devient inévitable.

Rassurez-vous

Il n'est pas question de voir disparaître une tombé alors que quelqu'un souhaiterait la conserver!

L'objectif n'est pas de reprendre des tombes à tout prix. La volonté précise du conseil, consiste à mettre en œuvre une procédure administrative, en préservant les intérêts des familles, et qui, si au bout des presque 4 ans, n'est pas suivie de travaux minimums de remise en état, verra un certain nombre de tombes reprises par la commune, afin de rendre au cimetière, les qualités minimales de sécurité et de dignité imposées par la loi.

Au-delà du choc que représente le fait de retrouver une tombe de sa famille dans une procédure, Posez-vous les vraies questions.

```
A part moi, cette tombe est importante aux yeux de qui ? »
Après moi, qui entretiendra la tombe ? »
Si je ne fais rien, aujourd'hui qui le fera ? »
```

Nous souhaitons que cette procédure soit perçue telle qu'elle est, **une alerte!** A compter du jour du 1^{er} constat, vous disposez de 40 mois pour réfléchir et faire ce qu'il convient pour conserver votre (vos) tombe(s) c'est amplement suffisant.

Personne ne vous oblige, et pour ceux d'entre vous qui se disent :

- « Nous sommes trop vieux pour entretenir ces tombes » Où
- « Je n'ai pas les moyens de faire faire ses travaux »
- "Jai trop de tombe " (Pensez qu'il est possible de regrouper)

Nous tenions à vous expliquer, en quelques lignes, ce qu'il adviendra de ces tombes, une fois la procédure terminée.

La commune reprendra, à ses frais, l'ensemble des tombes dans le respect qui leurs sont dues.

Un tombeau communal sera créé, chaque sépulture en reprise sera exhumée, les corps seront, avec grand respect, déposés dans un petit cercueil, puis déposés dans le tombeau, ainsi les défunts resteront ensemble tels qu'ils l'ont voulus, pour l'éternité, et où les familles pourront venir se recueillir.

Le tout dans un profond souci de respect et de déférence. Un registre sera tenu en Mairie, renseignant les noms de celles et ceux qui y reposent.

« Nous n'attendrons pas qu'il soit trop tard »

Pour être explicite et ainsi garantir à tous la possibilité de conserver sa (ses) tombe(s) nous avons distingué trois grandes familles de défauts, qui s'expriment par un code couleur **sur le plan** à l'entrée du cimetière, et **sur le tableau d'affichage**.

La couleur Jaune

Cette couleur est le premier stade déterminant qu'une tombe n'est pas assez entretenue. **C'est à ce stade que s'applique le principe de précaution.** Préambule à une situation qui ne peut que s'aggraver, il convient dès lors d'intervenir!

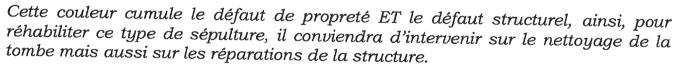
A ce stade un bon gros « nettoyage de printemps » suivi d'un traitement anti-mousse est suffisant. Réalisable par soi-même, et à moindre coût, complété d'un traitement hydrofuge, il conviendra malgré tout, de faire une déclaration de travaux en Mairie et d'attendre d'avoir l'autorisation pour intervenir.

La couleur Rouge

Le rouge, synonyme de gravité, exprime une atteinte de la structure. (Défaut Structurel) Nous n'avons pas prétention à dire qu'elle soit dangereuse, (même si nombreuses le sont) mais, pour une part au moins la structure de ce type de tombe est atteinte. Stèle ou entourage descellé, cassé, pierre tombale fendue, caveau non étanche, Gîte ou défaut de matérialisation de l'emprise... Dans tous les cas, il faudra intervenir physiquement, un simple nettoyage ne sera pas suffisant.

Comme précédemment, une déclaration préalable est nécessaire avant toute intervention.

La couleur Jaune ET Rouge



Même s'il est possible d'intervenir par vous-même pour la réalisation des travaux, permettez-nous de vous rappeler qu'il ne s'agira pas d'un simple passage de brosse, même métallique!

Le Signe "D" de couleur Rouge

Ce signe indique clairement que la sépulture concernée présente un état de dangerosité imminent et qu'il convient d'agir rapidement.

Pensez que la responsabilité des descendants peut être recherchée en cas d'accident

Pour rétablir vos droits sur une tombe, il faut que cette dernière, apporte toutes les garanties de durabilité dans le temps, à minima pour les 10 ans à venir.



Voici ci-dessous un exemple de ce que vous pouvez consulter au tableau d'affichage du cimetière



		2 000 000		1777				NON NON
106	0029	777 777		1 272				NON
006	0030	233 333		777				NON
006	0033	777 777		277				NON.
306	0034	777 777	and the same of th	- Andrews - Andr	01/01/1899	_		- NON
006	0035	PEDOT Léonie	Ruffler	Pedot	The second secon		and the second	NON
006	0035	RUFFIER Théodore		Pedot	26/10/1914	00		NON
006	0036	TERNOIS ????		7??	10/03/1880	26		NON
006	0036	TERNOIS Michel		777	01/01/1905	78		Marine Control of the
	0038	JORON E		777	08/12/1906	70		NON
006		The state of the s		777				NON
006	0037	777 777		777				NON
006	0038	777 777		1 222	01/01/1957	63		NON
006	0043	LERGY Celesion		777	01/01/1975	54		NON:
006	0043	SACHET Fred		777	01/01/1960	75		NON .
006	0043	BIGORNET Florentine	Leroy	777	01/01/1956	91		NON
006	0046	VASSEUR Louis			01/01/1972	102		NON
006	0046	DOBREMELLE 777	Vasseur	7??		and the second second		NON
006	0046	VASSEUR Florie		777	01/01/1995	93	_	NON

Comme vous pouvez le constater, il est très facile de situer sa tombe en repérant le N° du carré et le N° de l'emplacement qui est directement inscrit sur le plan. Le code couleur (carré) vous indique le type de défaut constaté et pour compléter vous pouvez contrôler avec le listing vous renseignant sur les défunts inhumés dans la tombe.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de tombes rénovées





Avec peu, il est facile de faire du beau, et il arrive qu'il soit plus facile de démonter que de réparer! Un entourage de rondin traité « autoclave » est garanti 10 ans et coûte moins de 30 €. « Cloué au sol » par des barres d'acier à béton et vissé dans les angles, l'ensemble délimite et valorise la stèle. N'oubliez pas le film anti-végétation (Sous les graviers)





Après nettoyage et blanchiment, pour un résultat optimal, utilisez un traitement anti-mousse toiture « curatif » Utilisez pur et... Laissez agir !! Ne surtout pas rincer !

Le principe actif du traitement est efficace durant au moins six ans.

Pour ceux et celles qui, n'habitant pas sur place, ne peuvent attendre et souhaite réaliser le nettoyage et avoir la réception le même jour, nous conseillons une recette présentée dans les pages suivantes.

Avant Après





Pour être conforme, une tombe n'a pas besoin de monument! Chaque concession DOIT être délimitée! L'ensemble DOIT être digne. Rien ne doit porter emprise, ni sur les allées, ni sur les tombes voisines. Les mauvaises herbes DOIVENT être arrachées, afin d'éviter que les graines n'aillent germer plus loin!

Pour ceux qui habitent loin, ou ne peuvent se déplacer fréquemment, nous conseillons d'appliquer avant les graviers un film anti-végétation, ou plus simple, une bâche plastique épaisse. (Pas de bâche tressée)







A REVOIR

Outre la rénovation de la structure, dans ce cas, il convient de supprimer le danger que représentent les pointes de la partie supérieure de l'entourage. <u>La grille n'a pas besoin d'être enlevée</u>, il suffit de supprimer les pointes et de prévoir un traitement antirouille.

Pour le reste de l'édifice traitement anti-mousse curatif et joint d'étanchéité



Votre tombe ressemble à ça

Une tombe en pleine terre ne doit pas par la présence de ce qui s'y trouve porter emprise sur le domaine public ou sur les tombes voisines! (Pas de débordement)

Avec de simples rondins de bois traités, il est facile de délimiter la dimension d'une tombe. Quelques jolis graviers posés sur un film anti végétation et une tombe minimaliste devient respectueuse de ceux qui y reposent



Bien sûr, vous pouvez décider de faire autrement (mieux) mais ceci est un minimum. (Délimitation + film anti végétation)

VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE

Conserver sa tombe de famille ne sera pas une démarche insurmontable, en voici ci-après expliquée, la chronologie.

1° Présentez-vous en mairie <u>avec les informations de la tombe</u> <u>concernée</u> que vous aurez relevé sur l'affichage se trouvant au cimetière (N° de plan et carré)

INUTILE DE PASSER A LA MAIRIE SANS CES INFORMATIONS DISPONIBLES AU CIMETIERE!

- **2**° Muni du N° de la tombe qui vous importe, validez, avec l'autorité municipale, le fait que l'emplacement qui vous concerne, soit bien en procédure.
- **3°** Si oui, remplissez et signez le formulaire de « demande de renseignement » disponible à l'accueil de la Mairie, en précisant bien l'emplacement (obligatoire) et le lien de parenté qui vous lie à cette tombe. La récente loi sur la protection des données relevant de la vie privée, (RGPD de mai 2018) interdit toutes communications des informations détenues par une Mairie, à des personnes qui ne dispose pas du caractère d'ayant-droit.
- **4**° Retournez (ou déposez) le formulaire, intégralement rempli et signé, à la Mairie. Sans ce formulaire rempli, aucune suite ne sera donnée aux éventuelles correspondances que vous pourriez envoyer en Mairie. Attendez la réponse écrite détaillant la situation précise de votre tombé accompagnée du cahier des charges, des réfections attendues.
- **5**° Avant toute intervention physique, veuillez remplir la demande d'autorisation de travaux Précisant la date d'intervention et l'intervenant. (Jointe au courrier)

Muni de cette autorisation, vous pouvez vous engager dans la réalisation des travaux (Soit par vous-même, soit par une entreprise).

Une fois les travaux réalisés, faite valider le résultat par l'autorité municipale, et réclamez votre « procès-verbal de réception en conformité ».

Seul ce document vous garantit du rétablissement administratif de votre(vos) tombe(s) pour les décennies à venir.

12

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UN NETTOYAGE DE TOMBE PAR LA FAMILLE

Conformez-vous au cahier des charges inclus dans votre courrier.

- 1° Vérification de la solidité de la stèle, et si problème, re-scellement.
- 2° Reprise en maçonnerie de l'ensemble du monument (le cas échéant)
- 3° Reprise des joints de scellement et d'étanchéité du monument
- 4° Reprise de l'aplomb (gite) intégral du monument le cas échéant.
- **5**° Nettoyage/Décapage (recette ci-dessous) un simple nettoyage de surface est insuffisant pour une réhabilitation durable.
- © Dans un pulvérisateur, (prévoir gants, masque et lunette) mélanger un litre d'acide chlorhydrique, avec un demi-litre d'eau déminéralisée puis un verre (25 Cl minimum) de "VIGOR" (nettoyant industriel mais qui se trouve maintenant dans toutes les grandes surfaces),
- © Après avoir mouillée la tombe, pulvérisation du mélange sur l'ensemble de la tombe, laisser agir environ 5/7 minutes puis rincer abondamment.
- © Renouveler l'opération sur l'ensemble, en insistant sur les zones très encrassées, attendre encore 5 minutes, puis, muni de gants caoutchouc, brosser la tombe avec une brosse à récurer en paille de riz ou métallique (surtout pas de plastique)
- © Rincer abondamment et renouveler uniquement sur les traces résiduelles,
- © Laisser 5 minutes de séchage minimum. Ensuite, utilisez de l'eau de javel (concentration 9,6 ° de CH) et à l'aide de votre pulvérisateur, répartir sans diluer le chlore sur toute la surface.
- © Laisser agir environ 10 minutes puis renouveler et constater le résultat.
- 5° Nettoyage des plaques d'épitaphe (le cas échéant)

Pour une longévité accrue, après un mois minimum, et par temps sec, traiter la tombe avec un traitement anti-mousse toiture (Préventif)

Pour les monuments très anciens et poreux, nous conseillons d'utiliser en complément, après nettoyage, un Hydrofuge minéralisant qui formera une couche de protection sur le monument en interdisant la pénétration de l'eau et donc de la saleté

Référence produit pour le traitement des monuments en pierre gelée, effritée et/ou poreuse



MINÉRALISANT TS Hydrofuge Tous Supports Fiche technique

PRÉSENTATION DU PROCÉDÉ: Le Minéralisant TS est une solution non filmogène pour la consolidation et l'Imperméabilisation de tous les supports minéraux poreux. Le Minéralisant TS possède un très fort pouvoir de pénétration par capillarité, ce qui lui permet de traiter les supports en profondeur, Le Minéralisant TS n'est pas sensible aux UV, la minéralisation est définitive.

Le Minéralisant TS est une solution de polycristaux de silicium. Il pénètre par capillarité dans les supports, où il provoque par réaction chimique la cristallisation des chaux libres et la formation de silice dans les pores. Cette réaction est appelée la minéralisation.

Les supports ainsi traités deviennent imperméables à l'eau, et plus résistants aux attaques extérieures (sels de déverglaçage, produits d'entretien, nettoyage à la pression, gel, agressions atmosphériques, etc...).

Le Minéralisant TS augmente la dureté et bioque les remontées de laitances (carbonatations). Le Minéralisant TS a un temps de séchage rapide (de 30 min à 2 heures suivant les conditions) et ne dénature pas l'aspect des matériaux. Les supports ainsi traités améliorent considérablement leurs propriétés physiques et peuvent recevoir tous types de traitements à posteriori (peintures, résines, colles à carrelages, etc...).







DOMAINES D'APPLICATION :











Grostable



Le Minéralisant TS peut être utilisé en traitement préventif ou curatif sur tous les matériaux minéraux poreux tels que : les pierres, les terres cuites, les ardoises, les bétons, les dallages reconstitués, granits, joints de carrelages, les carrelages poreux, etc..., en intérieur ou extérieur, sur supports secs où légèrement humides (taux d'humidité inférieur à 40%). Il peut être utilisé en traitement préventif contre les graffitis.









LIMITE D'EMPLOI: Le Minéralisant TS étant un produit de traitement de masse qui pénètre dans le support par capillarité, les surfaces traitées doivent être propres et saines: elles ne doivent pas comporter de revêtement synthétique d'origine organique (peintures, résines, hydrofuge à base de silicone et revêtements filmogènes divers).

Réaliser toujours un essai avant tout traitement définitif.

CONDITIONNEMENT:

en bidons de 20 L, 5 L, 2 L, et en Spray de 500 ml.

* Dangereux - Respecter les précautions d'emploi.





Référence produit pour le traitement de la maladie du ciment (ALCALI-RÉACTION)



MINÉRALISANT B

Hydrofuge Béton Fiche technique

PRESENTATION OU PROCEDE LE Minéralisant 8 Hydro-Minéral est une solution non filmogène, pour la consolidation et l'imperméabilisation des supports minéraux poreux à base de ciment et mortier. Le Minéralisant 8 Hydro-Minéral possède un fort pouvoir de pénétration par capillarité, ce qui lui permet de traiter les supports en profondeur, il n'est pas sensible aux UV, le traitement est définitif.

Le Minéralisant B Hydro-Minéral est une solution de polycristaux de silicium. Il pénètre par capillarité dans les bétons, où il provoque par réaction chimique la cristallisation des chaux libres et la formation de silice dans les pores. Cette réaction est appelée la minéralisation. Les bétons ainsi traités deviennent imperméables à l'eau, et plus résistants aux attaques extérieures (sels de déverglaçage, produits d'entretien, nettoyage à la pression, gel, agressions atmosphériques, etc...).

Le Minéralisant B Hydro-Minéral augmente la dureté, stoppe le phénomène de farinage et bloque les remontées de laitances (carbonatations). Il peut être utilisé en traitement préventif ou curatif sur des bétons neufs ou anciens, sur supports horizontaux ou verticaux, secs ou humides. Le Minéralisant B Hydro-Minéral a un temps de séchage rapide (de 30 min à 2 heures suivant les conditions) et ne dénature pas l'aspect des matériaux. Les supports ainsi traités améliorent considérablement leurs propriétés physiques et peuvent recevoir tous types de traitements à posteriori (peintures, résines, colles à carrelages, etc...).



















Bearing and President



Le Minéralisant 8 Hydro-Minéral peut être utilisé en traitement préventif ou curatif sur les ouvrages d'art en béton, les voiles sous carrelage, les dalles, les bassins en pression ou contrepression, les garages et parkings sous terrains, le béton cellulaire, d'une manière générale, tous les supports à base de ciment et les pierres calcaires.









LIMITE OF EMPLOY:

Minéralisant B Hydro-Minéral étant un produit de traitement de masse qui pénètre dans le support par capillarité, les surfaces traitées doivent être propres et saines : elles ne doivent pas comporter de revêtement où d'additifs synthétiques d'origine organique (peintures, résines, hydrofuge à base de silicone et revêtements filmogènes divers).

Réaliser toujours un essai avant tout traitement définitif.

CONDITIONNEMENT: En bidons de 20 L et 5 L.





Référence produit pour le traitement <u>curatif</u> des mousses lichens et noircissement de pollution

Nettoyer et brosser pour enlever les grosses "taches" puis appliquer le produit pur, au pulvérisateur, et laisser agir au moins 3 semaines

Renouveler l'opération sur les zones résiduelles le cas échéant.



NOTICE PRODUIT

Sikagard®-127 Stop Tout en 1

TRAITEMENT 2 EN 1 CURATIF ET DÉSINCRUSTANT - ANTI TRACES VERTES, NOIRES, ROUGES FORMULE RENFORCÉE EN PRINCIPE ACTIF

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Sikagard*-127 Stop TOUT en 1 est un liquide incolore, à très faible odeur, prêt à l'emploi et ne nécessitant pas de rinçage.

Sa formule est fortement renforcée en principe actif pour un traitement efficace des toitures, des façades et des sols.

DOMAINES D'APPLICATION

Sikagard®-127 Stop TOUT en 1 a une double fonction :

- Traitement des supports contre les traces vertes, noires, rouges, brunes, les algues, les lichens blancs, launes...
- Désincrustant de surface contre les traces grises et l'encrassement superficiel des supports.

Sikagarde-127 Stop TOUT en 1 est particulièrement destiné au traitement des:

- Toitures
- Façades
- · Sols

CARACTÉRISTIQUES / AVANTAGES

- · Applicable en horizontal ou en vertical.
- Applicable sur tous les supports : ardoise, shingle, pierre, brique, bêton, mortier, fibres-ciment, plâtre, faïence, polyester, zinc.
- Agit rapidement et ne laisse pas de traces sur les matériaux dont il améliore la conservation.
- Effet préventif.
- Peut être peint ou recouvert par un enduit, une fois les traces éliminées.
- Sur les supports peints : faire un essai préalable préalable et attendre 72 heures minimum pour apprécier le résultat (vérifier que la peinture ne soit pas décolorée).

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

APPLICATION

Action préventive :

- Traiter les supports au printemps ou à l'automne afin d'éviter l'expansion des traces Vertes, Noires et Rouges pouvant engendrer des détériorations : encrassement prononcé, mauvais écoulement des eaux de pluie, etc.
- Appliquer Sikagard®-127 Stop TOUT en 1 directement sans dilution sur la surface à traiter à la brosse, au rouleau, au balai éponge ou au pulvérisateur basse pression.
- . Ne pas rincer.

Action curative:

- Enlever les traces épaisses, les gros amas sur les éléments de couvertures et de sois par grattage ou brossage.
- Appliquer ensuite Sikagard®-127 Stop TOUT en 1 directement sans dilution sur la surface à traiter à la brosse, au rouleau, au balai éponge ou au pulvérisateur jusqu'à imprégnation complète de la zone à traiter. Ne pas rincer, Laisser agir.
- Les traces desséchées seront progressivement éliminées sous l'action du vent et de la pluie ou plus rapidement, à l'aide d'un arrosage au jet d'eau sous pression ou par brossage (bien attendre que les traces soient complètement desséchées avant d'intervenir. Cela peut prendre 1 à 2 semaines voire plus selon la nature et l'intensité des traces).
- Renouveler le traitement si nécessaire dans les zones très atteintes.

NETTOYAGE DES OUTILS

A l'eau immédiatement après utilisation.

Référence produit de rescellement pour béton (Gris)

Penser à poser des petites calles d'épaisseur afin d'assurer un minimum de 2mm d'épaisseur du produit

Appliquer une couche fine sur chaque partie à resceller et bien étaler en faisant "pénétrer" le produit au maximum dans les pores du support.

Positionner 2 calles d'épaisseurs (2 mm) puis appliquer le produit sur le support de réception en couche de 3 à 4mm et poser la partie à sceller en faisant bien "déborder" le produit. Enlever le surplus avec une spatule puis nettoyer au diluant ou à l'acétone.

ATTENTION Au-delà de 20° le produit est en prise rapide (moins de 5mn) En dessous de 10° le produit est en prise lente (15~mn)



Résine MP+

Résine vinylester sans styrène agréée tous matériaux

NOTRE GAMME PRODUIT DOCUMENTATION

Résine MP+ 300 mt

INFORMATIONS TECHNIQUES

MISE EN DEUVRE



- Couleur : gris
- Livrée avec 3 embouts mélangeurs (410 ml) ou 2 embouts mélangeurs (300 ml).
- Disponible en version tropicalisée pour les fortes chaleurs (temps de manipulation et de mise en charge allongés)

LES + PRODUITS

- · Sans styrene.
- · Pose en trous secs, humides et inondés sans perte de charge,
- Pose en plafond sans accessoire.
- Diamètre de perçage réduit (Ex : Perçage Ø 22 mm pour tige filetée M20).
- Pour tiges filetées M8 à M30 dans béton C20/25 à C50/60.
- Aciers zingues 5.8; 8.8 et 10,9 Inox A4-70, A4-80 et 1,4529.
- Profondeur d'enfoncement de 8 à 20 fois le diametre.
- Pour reprise de fer à béton 8 à 25 dans béton C20/25 à C50/60.

APPLICATIONS

- Garde-corps, échafaudages, poutres métalliques, ponts roulants, solives, fixations dans l'asphalte.
- Scellement de tiges filetées et reprise de fer à béton dans le béton fissuré et non fissuré.

Référence produit de rescellement pour pierre, marbre, granit (Beige)

Penser à poser des petites calles d'épaisseur afin d'assurer un minimum de 2mm d'épaisseur du produit

Appliquer une couche fine sur chaque partie à resceller et bien étaler en faisant "pénétrer" le produit au maximum dans les pores du support.

Positionner 2 calles d'épaisseurs (2 mm) puis appliquer le produit sur le support de réception en couche de 3 à 4mm et poser la partie à sceller en faisant bien "déborder" le produit. Enlever le surplus avec une spatule puis nettoyer au diluant ou à l'acétone.

ATTENTION Au-delà de 20° le produit est en prise rapide (moins de 5mn) En dessous de 10° le produit est en prise lente (15 mn)



Résine NS

Résine polyester sans styrène agréée béton et maçonneries

